

QUELLES SOLUTIONS À LA CRISE AGRICOLE ?

Les agriculteurs traversent une crise sans précédent, d'ordre conjoncturel, structurel et climatique. La rédaction de Grands Troupeaux Magazine a donné la parole aux professionnels de l'agriculture, aux consommateurs en leur demandant de définir trois priorités pour s'en sortir.



ministre de l'Agriculture

« **MOI** » « **REDYNAMISER LES RÉGIONS ET RECENTRER L'ACTIVITÉ AUTOUR D'ELLES** »

MOI ministre de l'Agriculture, je privilégierai trois actions afin de rétablir une activité économique durable dans les territoires fragilisés. Celles-ci auront pour objectif de relocaliser la production destinée aux consommateurs régionaux, de générer de la valeur ajoutée et de créer des emplois à proximité des métropoles régionales.



CLAUDE DOMENGET,
expert, gérant du cabinet
Optimes, co-auteur de
« Réussir le redressement
de son entreprise agricole ».

UN FINANCEMENT COLLECTIF

Tout d'abord, je favoriserai la mise en place d'un financement collectif pour orienter les productions vers les attentes des consommateurs régionaux dans le cadre de chartes qualitatives et ce, en substitution des systèmes de production dédiés au marché global. Il s'agira de financer des actions de diagnostic des fragilités et des atouts des entreprises existantes, de préconisations, de formation et d'accompagnement à la mise en œuvre jusqu'à l'atteinte des objectifs contractés. En parallèle des actions déjà existantes pour détecter les entreprises agricoles fragiles, il s'agira alors de mettre en œuvre des actions approfondies, probablement de conseils pluridisciplinaires visant à améliorer la création de valeur et par conséquent le revenu des exploitants. Ce Fonds d'économie durable (FED) sera également destiné au financement ou à la consolidation des financements classiques des investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs dans le cadre de plans d'économie durable. L'alimentation de ce fonds sera constituée par des souscriptions volontaires d'épargnants et par l'affectation de ressources fiscales spécifiques dont le renforcement de la taxation des plus-values réalisées lors de la vente de terrains devenus constructibles.

UN RENFORCEMENT DES TAXATIONS DES PLUS-VALUES

Parallèlement, et afin d'inciter au réinvestissement dans le développement territorial durable de la plus-value encaissée lors de la vente de terres agricoles devenues constructibles et de limiter la spéculation foncière, je proposerai le renforcement de la taxation de la part de plus-value au-delà de la valeur vénale de la terre agricole à la date de la vente. Cette part de plus-value pourra être taxée à un taux proche de 100 %. Cette ressource spécifique sera affectée au financement du FED mentionné ci-contre. Afin de les inciter à participer volontairement au développement durable

de leur territoire, les contribuables pourront être exonérés de cette taxe spécifique et au-delà être exonérés de toute contribution sur l'intégralité de la plus-value encaissée. Cette exonération totale sera conditionnée par la souscription au FED pour une durée minimale de dix ans à hauteur de la totalité de la plus-value perçue (déterminée selon les règles de droit commun).

FAVORISER LE COMMERCE ENTRE LES CÉRÉALISERS ET LES ÉLEVEURS

Enfin, toujours dans le même objectif de renforcer le développement durable des territoires et afin de permettre une meilleure maîtrise des coûts alimentaires des élevages, je proposerai que la vente directe de grains par des cultivateurs à des éleveurs d'une même région administrative soit autorisée en franchise de taxes et de CVO¹. Cette franchise sera limitée aux stricts besoins de l'alimentation des animaux de l'acheteur. Cette faculté d'achat en franchise sera conditionnée par l'appartenance à un GIEE².

⁽¹⁾ CVO = cotisation volontaire obligatoire.

⁽²⁾ GIEE = groupement d'intérêt économique et environnemental.